



16ème législature

Question N° : 15548	De M. Florian Chauche (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Territoire de Belfort)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse > Hausse du délai moyen de traitement de l'alerte par les sapeurs-pompiers	Analyse > Hausse du délai moyen de traitement de l'alerte par les sapeurs-pompiers.
Question publiée au JO le : 20/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Florian Chauche appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'augmentation du délai moyen de traitement de l'alerte par les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). M. le député tient tout d'abord à rappeler qu'en 2017, 13 min et 18 s s'écoulaient, en moyenne au niveau national, entre l'appel et l'arrivée des secours (2 minutes pour le traitement de l'alerte et 10 minutes 57 de délai de route) alors qu'en 2022 le temps moyen entre l'appel et l'arrivée des secours est de 14 min et 52 s (2 min 28 s pour le traitement d'appel et 12 min 24 pour le délai de route). En cinq ans, le délai moyen d'arrivée des pompiers a donc augmenté de plus d'une minute et trente secondes. M. le député souhaite faire remarquer qu'il s'agit là d'une moyenne, qui cache des disparités importantes en fonction des départements et du type d'intervention, par conséquent le délai de traitement d'alerte est parfois beaucoup plus important. M. le député ajoute que cet allongement moyen du traitement de l'alerte, entre 2017 et 2022, est perceptible dans toutes les catégories de SDIS. Ainsi, dans les Hautes-Pyrénées (SDIS de catégorie C) si le traitement d'appel passe de 2 min 5 s à 1 min 25 s, le délai de route quant à lui augmente de 12 min 59 s à 14 min 25 s. Dans la Vienne (SDIS de catégorie B), le traitement de l'appel augmente (passant de 1 min 56 s à 2 min 16 s) et le délai de route également (passant de 11 min 47 s à 13 min 10 s). Enfin, en Haute-Garonne (SDIS de catégorie A) la durée de traitement de l'appel passe de 1 min 46 s à 2 min 59 s et le délai de route de 12 min 22 s à 20 min 5 s, le temps de trajet a donc été multiplié par plus de 1,5, ce qui est considérable. Une augmentation de la durée de traitement des appels ou du délai de route ont des conséquences importantes. Ainsi, dans le cas d'un départ de feu, on le sait, les premières minutes sont cruciales si l'on veut circonscrire rapidement l'incendie et éviter que le feu ne se propage. Dans le cas d'un secours à la personne, chaque minute compte et un allongement du délai d'intervention des sapeurs-pompiers se traduit par la mise en danger de vies. M. le député souhaite faire remarquer qu'entre 2017 et 2022, l'on constate, non seulement, une augmentation du délai entre l'appel et l'arrivée des secours mais également une diminution du nombre de centres d'incendie et de secours passant de 6 415 en 2017 à 6 283 en 2022. M. le député souhaite donc savoir si le ministère de l'intérieur a établi des liens entre maillage territorial des centres d'incendie et de secours et le délai d'intervention des sapeurs-pompiers. Il souhaite également savoir quelles mesures il compte prendre pour endiguer l'allongement du délai d'intervention des sapeurs-pompiers.